

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

8 RUE DES SOURCES

19330 FAVARS

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU COMITE SYNDICAL

Du 26 octobre 2020

Le Comité Syndical s'est réuni le **lundi 26 octobre 2020 à 16 H** à la salle communale de SAINT HILAIRE PEYROUX sous la présidence de Mr DELAGE Alain.

délégués présents :

Messieurs RENOU et VIALLE (CHAMEYRAT)
Messieurs SIMONEAU et VERGNE (CHANTEIX)
Messieurs ESCURE et MOREIRA (CORNIL)
Messieurs BAUCE et JAUVION (FAVARS)
Messieurs MOUSSOUR et RIGOUX (LE CHASTANG)
Messieurs CHANAT et CHASTANET (ST CLEMENT)
Madame MAURY et Monsieur BREUIL (ST GERMAIN LES VERGNES)
Messieurs DELAGE et HOSPITAL (ST HILAIRE PEYROUX)
Monsieur DUPAS (ST MEXANT)
Messieurs BOUYOUX et GOLFIER (STE FEREOLE)
Messieurs MANIERE et PRIMAULT (VENARSAL)

délégués absents et excusés :

Monsieur BARATAUD (CHANTEIX)
Monsieur DELAGE (ST MEXANT)

Autres personnes présentes :

Madame GERAUD, Madame REY, Monsieur PLANAS, agents du Syndicat
Monsieur BERNARD, bureau d'Etudes SOCAMA

En préambule, Monsieur Le Président a expliqué qu'en raison du COVID et des règles de distanciation sociale le Comité Syndical ne pouvait pas se tenir au siège.

I. Présentation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité de l'eau du Syndicat Mixte des Eaux du Maumont.

Monsieur le Président présente le Syndicat dans sa globalité (siège, administration, services administratif et technique) ainsi que les différents points d'alimentation et les ressources en eau pour chaque commune du Syndicat.

Madame GERAUD présente l'évolution du nombre d'abonnés et de la consommation en eau, ainsi que les branchements, et fermetures de compteurs, effectués en 2019. Elle rappelle la fonction du carnet métrologique qui permet de gérer les abonnés, les compteurs et ainsi de trouver les compteurs les plus anciens à changer. Actuellement, 80 % des compteurs sont conformes. La valeur de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale est de 110 points sur 120 possibles. Concernant les factures d'eau, le Syndicat des Eaux du Maumont applique un tarif binôme unique à tous ces abonnés : une somme fixe (abonnement au service) et une somme variable (m3 consommés). La nouveauté mise en place est le QR code permettant de payer chez un buraliste agréé. Tous les tarifs sont délibérés par le Comité Syndical. Le bilan financier, recettes et dépenses, est présent dans le rapport ainsi que l'état de la dette.

Monsieur PLANAS présente la partie technique : production et rendements. Il liste le nombre et les différents types de travaux réalisés sur chaque commune y compris le nombre de fuites réparées (55 en 2019). La filière de traitement de l'eau est schématisée mais une visite sur site de la station de l'Eau Grande sera programmée ultérieurement. Concernant les analyses réalisées par Qualyse sur l'eau destinée à la consommation humaine, elles sont conformes à 100%

Monsieur le Président termine la présentation par un aperçu de l'année 2020, avec la fin de l'agrandissement du siège, les élections, l'entrée des communes de Chameyrat, Cornil et le Chastang.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte le rapport sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable 2019.

II. Tarifs eau 2021

1 - Délais d'harmonisation des tarifs sur le nouveau territoire du Syndicat

Les tarifs eau 2020 votés par les communes de Chameyrat, Cornil et le Chastang ont été mis en place au Syndicat au 1er janvier 2020. Il existe d'importantes différences avec les tarifs du Syndicat. Afin de respecter le principe d'égalité de traitement des usagers devant le service public et d'appliquer le même tarif sur l'ensemble du territoire du Syndicat, il est proposé d'harmoniser les tarifs dans un délai raisonnable.

Deux propositions sont faites : un délai de 3 ans pour les 3 communes de Chameyrat, Cornil et le Chastang, ou un délai de 3 ans pour les communes de Cornil et le Chastang et un délai de 5 ans pour la commune de Chameyrat.

Après en avoir délibéré, le Comité accepte les propositions d'harmonisation des tarifs : 3 ans pour les communes de Cornil et le Chastang et 5 ans pour la commune de Chameyrat à compter de 2021.

2 - Tarifs eau 2021

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'augmenter les tarifs des 11 communes du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical fixe les tarifs pour la facture d'eau applicables au 1^{er} janvier 2021 comme ci-dessous.

2021	Commune de Cornil	Commune de Le Chastang	Commune de Chameyrat	Autres communes
Abonnement année entière 2021	90,21 € HT	85,95 € HT	66 € HT	98 € HT
m ³ d'eau consommé en 2021	1,26 € HT	1,24 € HT	0,97 € HT	1,36 € HT
Redevance Agence de Bassin	0,04 € HT	0,04 € HT	0,04 € HT	0,04 € HT

Messieurs JAUVION (Favars) et MANIERE (Venarsal) quittent la réunion du Comité Syndical en raisons d'obligations liées à leurs fonctions d'élus.

III. Acceptation de produits irrécouvrables

Monsieur le Président présente au Comité Syndical un état de produits irrécouvrables élaborés par Monsieur le comptable du Trésor public dont le montant total s'élève à 189,22 € et propose d'admettre ces valeurs en créances éteintes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'admettre en créances éteintes ces produits irrécouvrables.

IV. Tranche 4 travaux AEP : restructuration et renforcement de l'alimentation en eau potable de Sainte-Féréole (secteur Verlhac bas - Sainte Féréole)

Monsieur le Président rappelle les travaux réalisés afin de renforcer l'alimentation en eau sur le secteur de Sainte-Féréole : renforcement entre La Valeyrrie et Laborde (St Germain les Vergnes), renforcement entre Laborde (ST Germain les Vergnes) et la Maisonneuve (Ste Féréole), renforcement entre la Maisonneuve (Ste Féréole) et Verlhac Bas (Ste Féréole) et renouvellement de l'antenne d'Aujol.

Monsieur le Président propose de réaliser la dernière tranche de travaux entre Verlhac Bas et le refoulement de la station de Cros qui permettra de secourir efficacement le secteur de Ste Féréole en période d'étiage et de renouveler l'antenne de Verlhac Bas.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 220 000 € HT (264 000 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'engager ces travaux.

V. RETENUE DE L'EAU GRANDE A SAINT MEXANT IDENTIFIEE CAPTAGE PRIORITAIRE

Monsieur le Président rappelle que le captage « Retenue Eau Grande » à Saint Mexant a été identifié en 2016 comme prioritaire dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Adour-Garonne défini par arrêté préfectoral du 1er décembre 2015 pour les années 2016 à 2021.

A ce titre il doit être protégé vis-à-vis des pollutions diffusées par les nitrates et pesticides d'origine agricole et non agricole. L'aire d'alimentation du captage a été définie, aboutissant à une cartographie précise de cette aire (l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a été maître d'ouvrage pour cette étape).

Le Syndicat aura maintenant en charge la réalisation d'un diagnostic territorial multi pressions (agricoles et non agricoles) et d'un diagnostic socio-économique.

Ceux-ci permettront l'élaboration d'un plan d'actions territorial avec tous les acteurs impliqués. Le comité de pilotage serait composé de nombreux partenaires de tous les secteurs concernés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à demander l'intégration du Syndicat au programme Re-sources et signer tous les documents relatifs à ce dossier (demande aides financières, se rapprocher des acteurs du comité de pilotage, mise en place d'une animation en lien avec le programme Re-sources, conventions à venir avec les communautés d'agglomération Tulle Agglo et Bassin de Brive)